

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020
Hôtel de ville - Salle du conseil municipal**

PRESENTS : MM. RENAU, MARCOS, GALONNIER, MODENATO, FORTUN, Y. LAUGE, BERGE, RASSEMONT, PEYRE, RUFFIN, M. LAUGE, Mmes PETITJEAN, FERRAND ANDRES, MACCARIO, GASC, BOULARAND, CAMPOURCY, HEVIN RUFFIN, MONTARON SANMARTI, GOUIS, VERDALLE.

ABSENTS REPRESENTES : Mme CALVIA DURIEZ ayant donné procuration à M. MODENATO.

ABSENTS EXCUSES : Mme CALAS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Maxime LAUGE.

SECRETAIRE ADMINISTRATIF : Mme ROUQUETTE.

MM. MARCOS et RASSEMONT ont quitté la séance après la désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales afin d'acheminer le procès-verbal à la mairie de BEZIERS.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance 16 juin 2020.

0. Compte-rendu des décisions municipales qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal au maire (délibération du 25 mai 2020)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID 19,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 21 du conseil municipal en date du 25 mai 2020,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal note les décisions suivantes :

Décision municipale n° 15 du 10 juillet 2020 : Réalisation d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne LR pour un montant de 300 000 €.

1. Elections sénatoriales

➤ **Désignation des délégués titulaires et suppléants des conseillers municipaux**

Ont été désignés les conseillers municipaux suivants, en vue des élections sénatoriales du 27 septembre prochain : Titulaires : Jean-Claude RENAU, Natalia PETITJEAN, Dominique MARCOS, Sylvie CALVIA DURIEZ, Guy GALONNIER, Claudie FERRAND ANDRES, Angel MODENATO. Suppléants : Catherine MONTARON SANMARTI, Serge RASSEMONT, Geneviève HEVIN RUFFIN, Sébastien RUFFIN.

2. Institution et vie politique

➤ **Constitution des commissions municipales thématiques - Rectificatif**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 22 du 16 juin 2020 décidant de la création et de la composition des commissions municipales thématiques. Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de revoir leur composition.

Il indique qu'à ce titre une seule liste pour chacune des commissions a été déposée et invite le conseil municipal à procéder à leur désignation.

Vu la délibération n° 22 du 16 juin 2020 décidant la création de sept commissions municipales thématiques, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission Finances :

Membres : Dominique MARCOS, Natalia PETITJEAN, Guy GALONNIER, Sylvie CALVIA DURIEZ, Angel MODENATO, Claudie FERRAND ANDRES, Alain PEYRE, Christine BOULARAND, Patricia CAMPOURCY, Catherine MONTARON SANMARTI, Maxime LAUGE, Lydie CALAS.

- Commission Personnel communal :

Membres : Dominique MARCOS, Natalia PETITJEAN, Guy GALONNIER, Sylvie CALVIA DURIEZ, Angel MODENATO, Claudie FERRAND ANDRES, Nicole GASC, Catherine MONTARON SANMARTI.

- Commission Urbanisme, cadre de vie et environnement : Membres : Dominique MARCOS, Guy GALONNIER, Alain PEYRE, Angel MODENATO, Claudie FERRAND ANDRES, Francis FORTUN, Yves LAUGE, Christian BERGE, Serge RASSEMONT, Catherine MONTARON SANMARTI, Lydie CALAS.

- Commission Affaires culturelles et Vie associative :

Membres : Natalia PETITJEAN, Dominique MARCOS, Francis FORTUN, Serge RASSEMONT, Nicole GASC, Geneviève HEVIN RUFFIN, Sébastien RUFFIN, Maxime LAUGE, Caroline GOUIS.

- Commission Travaux et programmes d'investissement :

Membres : Guy GALONNIER, Alain PEYRE, Dominique MARCOS, Francis FORTUN, Yves LAUGE, Serge RASSEMONT, Christine BOULARAND, Patricia CAMPOURCY, Catherine MONTARON SANMARTI.

- Commission Affaires scolaires, périscolaires, petite enfance et jeunesse :

Membres : Sylvie CALVIA DURIEZ, Dominique MARCOS, Natalia PETITJEAN, Annie MACCARIO, Nicole GASC, Catherine MONTARON SANMARTI, Maxime LAUGE, Caroline GOUIS.

- Commission Festivités et Gestion des équipements et événements sportifs :

Membres : Angel MODENATO, Dominique MARCOS, Natalia PETITJEAN, Francis FORTUN, Yves LAUGE, Geneviève HEVIN RUFFIN, Sébastien RUFFIN, Maxime LAUGE, Annabelle VERDALLE.

Voté à l'unanimité.

➤ **Désignation d'un représentant au sein des assemblées et conseils d'administration de la SEM-PFO Le Pech Bleu**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède des actions dans la SEM-PFO.

A ce titre, elle peut participer aux assemblées générales et aux conseils d'administration.

Il y a donc lieu de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein des assemblées et conseils d'administration.

Il propose au conseil municipal de désigner M. Jean-Claude RENAU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Jean-Claude RENAU pour représenter la commune au sein des assemblées et conseils d'administration de la SEM-PFO. Voté à l'unanimité.

➤ **Désignation d'un représentant au sein des assemblées et conseils d'administration de la SEM-Occitane de Restauration**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune possède des actions dans la SAEML Occitane de Restauration.

A ce titre, elle peut participer aux assemblées générales et aux conseils d'administration.

Il y a donc lieu de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein des assemblées et conseils d'administration.

Il propose au conseil municipal de désigner M. Francis FORTUN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Francis FORTUN pour représenter la commune au sein des assemblées et conseils d'administration de la SAEML Occitane de Restauration. Voté à l'unanimité.

➤ **Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

Il précise que ce conseiller sera destinataire de la part du gouvernement d'une information régulière et sera susceptible de développer sur la commune des actions de sensibilisation aux questions de défense et de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne instituée afin de renforcer le lien entre la Nation et les forces armées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Serge RASSEMONT en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense. Voté à l'unanimité.

➤ **Nomination d'un correspondant communal de sécurité routière**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à la nomination d'un correspondant communal de sécurité routière.

Il précise que ce conseiller sera le référent communal en matière de sécurité routière pour les services de l'Etat et des divers acteurs locaux afin d'initier des actions de prévention sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme M. Sébastien RUFFIN correspondant communal de sécurité routière. Voté à l'unanimité.

➤ **Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire informe que l'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune une commission communale des impôts directs est instituée pour la durée du mandat.

Elle est composée du maire ou de son adjoint délégué président de la commission et de huit commissaires.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de proposer à la Direction Régionale des Finances Publiques une liste comportant 32 noms de contribuables remplissant les conditions définies à l'article susvisé.

Les 8 commissaires titulaires et les 8 suppléants sont ensuite désignés par la Direction Régionale des Finances Publiques.

A cet effet, il propose la liste de personnes ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose à la Direction Régionale des Finances Publiques la liste des personnes ci-annexée. Voté à l'unanimité.

➤ **Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - Convention de financement des investissements sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée exerce la compétence eaux pluviales urbaines depuis le 1^{er} janvier 2020.

Par délibération du 3 décembre 2019, la commune a approuvé la convention d'entretien des bassins de rétention et des fossés fixant les modalités et le périmètre d'intervention de la commune.

Il ajoute qu'il y a lieu de préciser les modalités de financement des investissements sur le réseau et les ouvrages d'eaux pluviales séparatifs urbains.

Les travaux de création (hors opérations d'ensemble type ZAC ou lotissement), de renouvellement, les travaux issus du Plan Pluriannuel d'investissements, sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs seraient financés par la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée avec une participation communale à concurrence de 50 % du montant net déduction faite d'éventuelles subventions.

Dès lors, il convient de conventionner avec la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée afin de fixer les modalités de financement des investissements sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention de financement des investissements sur les réseaux et ouvrages d'eaux pluviales séparatifs annexée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Voté à l'unanimité.

➤ **Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée - Convention pour le financement de la desserte en transport des élèves de l'école « Jean Moulin » vers la piscine « Muriel Hermine » - Année scolaire 2018/2019**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 12 octobre 2017, la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée a décidé de prendre en charge financièrement le transport périscolaire des classes de GS, CP et CE1 de la commune vers la piscine communautaire Muriel Hermine moyennant une participation de la commune arrêtée à 35 % du coût des transports effectivement réalisés, un maximum de 10 séances par classe étant fixé.

Les modalités de définition, de financement et de versement de la participation de la commune sont formalisées dans la convention 2017C282 du 18 décembre 2017.

Le transport des classes de GS, CP et CE1 vers la piscine communautaire est assuré sur la base d'un planning horaires prévisionnel arrêté pour l'année scolaire d'un commun accord entre les services de l'Education Nationale, le service des piscines de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée, le service Transports de la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et le transporteur. Ce planning est transmis aux écoles via les services de l'Education Nationale.

Sur cette base, en fonction des prestations réellement effectuées, le coût total de ce transport pour la période allant de septembre 2018 à juin 2019 s'établit à 9 776,25 € TTC dont 3 421,69 € TTC à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention à passer entre la communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et la commune pour le financement de la desserte en transport périscolaire de la piscine communautaire Muriel Hermine telle que sus-exposée, dit que les crédits sont inscrits à l'article 6247 du budget communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Voté à l'unanimité.

3. Domaine et patrimoine

➤ **Mise à disposition de l'Espace Paul Mas - Modification du règlement intérieur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 4 du 27 janvier 2020 et informe qu'il y a lieu, au vu du mode de fonctionnement retenu, de modifier le règlement intérieur, plus particulièrement l'article 4 du chapitre II « Utilisation », ainsi que l'article 1 du chapitre III « Sécurité - Hygiène - Maintien de l'ordre ».

A cet effet, il donne lecture des articles modifiés et demande au conseil municipal de se prononcer.

Vu le règlement intérieur approuvé en séance du 27 janvier 2020 et considérant nécessaire d'y apporter des modifications au vu du mode de fonctionnement retenu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications proposées à l'article 4 du chapitre II « Utilisation », ainsi qu'à l'article 1 du chapitre III « Sécurité - Hygiène - Maintien de l'ordre », dit que le présent règlement intérieur annule et remplace celui approuvé par délibération du 27 janvier 2020 et dit que le présent règlement intérieur fixant

les conditions et modalités d'utilisation des locaux de l'Espace Paul Mas sera notifié aux associations utilisatrices, services municipaux et groupe scolaire. Voté à l'unanimité.

4. Finances locales

➤ **Vote du budget annexe - Lotissement communal « Les jardins du stade » - Année 2020**

Monsieur le Maire rappelle la création en 2017 d'un budget annexe pour le lotissement communal « Les jardins du stade » et donne lecture de la note de présentation brève et synthétique qui présente et commente les données financières du projet de budget 2020.

Après étude des éléments techniques et financiers, ce budget s'établit pour l'année 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 260 878,14 €	1 260 878,14 €
Investissement	1 724 383,14 €	1 724 383,14 €

Vu les éléments techniques et financiers, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget du lotissement communal « Les jardins du stade » tel que présenté. Voté à l'unanimité.

➤ **Vote du budget principal - Année 2020**

Monsieur le Maire rend compte des travaux des commissions des finances réunies les 9 mars, 15, 22, 29 juin et 6 juillet 2020 et donne lecture de la note de présentation brève et synthétique qui présente et commente les données financières du projet de budget 2020.

Celui-ci s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 201 671,17 €	2 201 671,17 €
Section d'investissement	1 000 700,24 €	1 000 700,24 €
TOTAL	3 202 371,41 €	3 202 371,41 €

Vu les commissions des finances des 9 mars, 15, 22, 29 juin et 6 juillet 2020 et vu la note synthétique présentant les données financières du projet de budget 2020, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget primitif 2020 tel que présenté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

Voté à l'unanimité.

➤ **Budget 2020 - Vote des subventions aux associations**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal que la commission des finances a étudié les dossiers de demande de subventions des associations locales pour l'année 2020 et propose, au vu des activités proposées, de leur projet et de leur implication dans la vie communale, de fixer le montant des subventions comme suit :

Alpal	150.00 €
Syndicat des chasseurs	400.00 €
Club du 3 ^{ème} âge	500.00 €
Coopérative scolaire primaire	3 000.00 €
Donneurs de sang	450.00 €
ECL Football Club	6 000.00 €
Foyer Rural	6 500.00 €
Lignan Karaté Club	400.00 €
Tennis Club	2 000.00 €
FNACA	500.00 €
Lignan Pêches Sportives	200.00 €
Les jardins du Rivieral	200.00 €
TOTAL	20 300.00 €

Il ajoute que l'année 2020 est marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a contraint les associations, après avis de la commune, à adapter et/ou annuler leurs activités et manifestations.

De ce fait, la subvention accordée notamment pour le comité des festivités a cette année exceptionnellement été annulée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder pour l'année 2020 les montants de subventions tels que définis ci-dessus et dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2020, article 6574. Voté à l'unanimité.

5. Questions diverses

➤ Monsieur le Maire informe qu'une distribution de masques réutilisables sera organisée du 20 au 24 juillet 2020 de 18 h à 20 h en deux points : Hôtel de Ville et Centre Culturel.
Il s'agit de la dotation du conseil départemental (2 masques par habitant).
Il demande aux élus de s'inscrire sur le planning de tenue des permanences.

La séance est levée à 20 h 20.